



## **COMMUNE DE GIVORS**

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024**

**Convocation :** 20/09/2024

**Affichage liste délibérations :** 02/10/2024

**Conseillers en exercice :** 35 **PRÉSIDENT** : Monsieur BOUDJELLABA

**Présents :** 31 **SECRÉTAIRE** : Madame PAILLOT

**L'an deux mille vingt quatre, le vingt six septembre à 19 heures, en salle du conseil municipal.**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabih LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Dounia MEFTAH ; Madame Yamina KAHOU

#### **ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Madame Françoise BATUT a donné procuration à Monsieur Azdine MERMOURI

Madame Solange FORNENGO a donné procuration à Monsieur Robert JOUVE

Monsieur Thomas KUNESCH a donné procuration à Monsieur Mohamed BOUDJELLABA

#### **ABSENT**

Madame Edwige MOIOLI

**DEL20240926\_9**

**OPÉRATION IMMOBILIÈRE ALLIADÉ HABITAT AU NORD DES VERNES : AUTORISATION D'URBANISME ET PROCÉDURE DE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC**

**RAPPORTEUR** : Nabih LAOUADI



En 2024, la Ville a étudié avec la société Alliage Habitat un projet référencé AC 39 localisée au bout de l'avenue de la Commune de quartier des Vernes.

Situé juste en dehors du périmètre d'action NPNRU, la Ville a souhaité, en concertation avec Alliage Habitat, contribuer à la diversification des logements de ce quartier, à sa résidentialisation et à l'amélioration de son image.

Ce projet comportera notamment des immeubles collectifs de cinq étages maximum, composés de logements de typologies diversifiées afin de permettre un véritable parcours résidentiel pour les habitants de la ville et du quartier des Vernes. L'implantation choisie permettra de préserver autant que possible les arbres environnants et de proposer une autre forme d'habitat dans le quartier des Vernes.

Ainsi, dans le cadre du projet en cours de conception par Alliage Habitat et en lien avec la ville, la Métropole de Lyon et le Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), il est envisagé à terme de céder à Alliage Habitat ce foncier qui sera occupé par de nouveaux immeubles. Cependant, cette cession ne peut avoir lieu qu'après que la société Alliage Habitat ait sollicité la Métropole pour engager la désaffectation du domaine public de voirie métropolitain des espaces de circulation et de stationnements présents dans l'assiette de leur opération.

La désaffectation des espaces sera constatée au terme de l'instruction d'une procédure gérée par la Métropole du fait de sa compétence sur les voiries, le foncier étant propriété de la Ville. Le déclassement de la parcelle cédée ainsi que la cession foncière devront être prononcés ultérieurement par le Conseil municipal après l'aboutissement des négociations.

Par courrier du 19 septembre 2024, la société Alliage Habitat a demandé à la Ville un accord de principe pour engager les formalités nécessaires au dépôt des autorisations d'urbanisme, ainsi que la procédure de désaffectation du domaine public avec la Métropole de Lyon.

Dans ces conditions,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

**34 VOIX POUR**

### **DÉCIDE**

- D'APPROUVER le principe de la désaffectation du domaine public de voirie métropolitain pour les emprises de stationnement et de voirie présents sur le site ayant pour assiette foncière le périmètre de l'opération d'ALLIADE Habitat ;
- DE DIRE que la demande de désaffectation du domaine public métropolitain sera effectuée par ALLIADE Habitat directement auprès de la Métropole de Lyon ;
- D'AUTORISER la société ALLIADE Habitat, ou toute autre société qui se substituerait à elle, à déposer les demandes nécessaires à l'obtention des autorisations d'urbanisme requises pour la réalisation de son projet immobilier ;
- DE PRÉCISER que cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux et ne préjuge en rien du déclassement du domaine public à intervenir, ni de la cession foncière qui feront l'objet d'une ou de délibérations ultérieures ;

- D'AUTORISER monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Delphine PAILLOT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

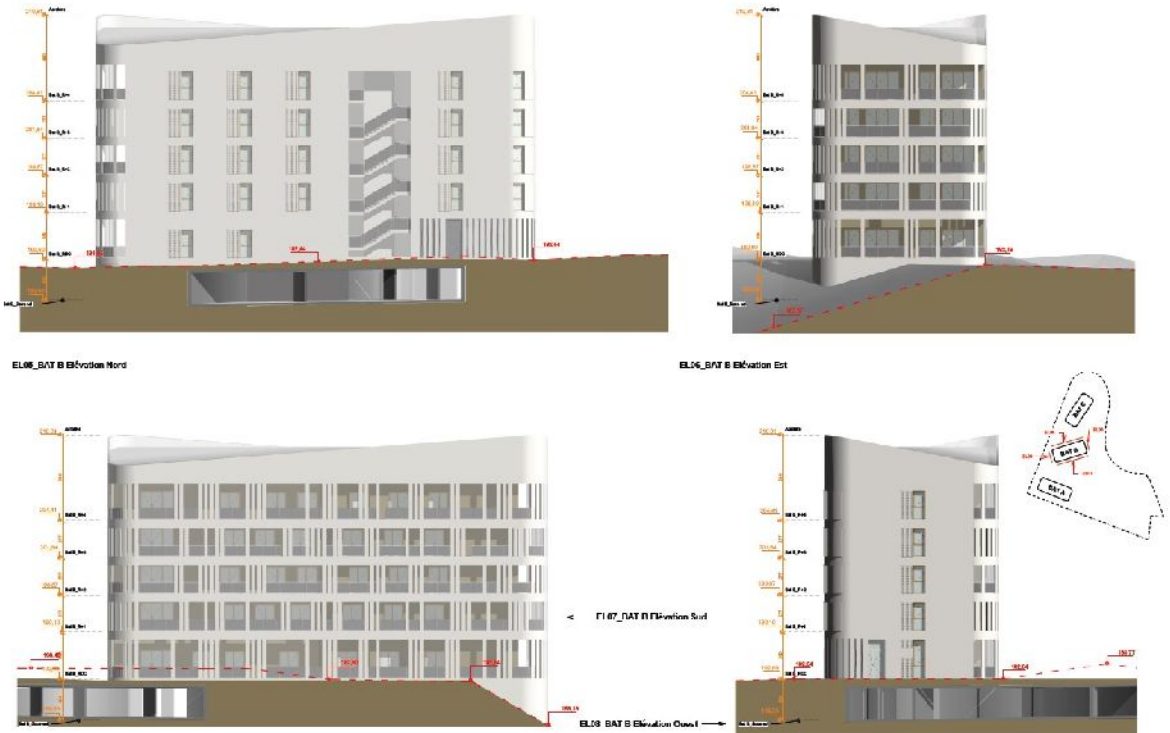
Annexe : plan de situation de la parcelle AC 39



Annexe : Plan de masse de l'opération d'Alliade Habitat avec les trois bâtiments A, B et C



Annexe : Plan de façades du bâtiment B centrale, en R+4, de l'opération d'Alliade Habitat



Annexe : insertion graphique vue en contre bas des bâtiments A, B et C de l'opération d'Alliade Habitat



La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le



ID : 069-216900910-20240926-DEL20240926\_9-DE